



Lettre

Numéro 45 | Janvier 2013

Pour la rénovation énergétique des bâtiments, utilisons le bras armé financier de l'Etat, la Caisse des dépôts.

Au moment où se déroule la COP27, la France se targue d'être un bon élève dans la lutte contre le dérèglement climatique, mais elle omet de souligner le naufrage de la rénovation énergétique des bâtiments. Le constat est largement partagé par la Cour des comptes dans son avis du 28 juillet. Alors que le secteur « résidentiel-tertiaire » représente plus de 20 % des émissions de gaz à effet de serre en France, le rythme de rénovation est quasi nul.

Les chiffres officiels sont éloquentes : 86 % des financements par le dispositif MaPrimeRénov' concernent un geste simple (remplacement de la chaudière ou d'une fenêtre) et 0,1 % seulement des rénovations complètes, les seules permettant d'atteindre les objectifs de neutralité carbone en 2050.

À ce rythme, il faudra plus de mille ans pour rénover l'intégralité du parc bâti. Même les villes comme Paris qui s'engagent fortement, avec l'appui de l'Agence parisienne du climat et la Métropole du Grand Paris, ne parviennent pas à massifier les rénovations.

Climatosceptiques

Les raisons sont connues depuis plusieurs années, mais à l'évidence les climatosceptiques de Bercy et d'ailleurs ne sont pas disposés à mettre en route un système efficace. Les incessants changements des règles fiscales, l'absence d'incitation aux propriétaires bailleurs à rénover leurs biens, la complexité du dispositif MaPrimeRénov' (dont le guide fait 62 pages) rebutent nombre de propriétaires et plus encore les copropriétaires. À cela il faut ajouter l'explosion du coût de l'énergie qui ne permet pas d'amortir les frais engagés pour une rénovation, en moyenne entre 20 000 et 40 000 euros par logement.

De plus, de nombreux propriétaires primo-accédants ont des niveaux d'endettement qui ne leur permettent pas d'emprunter davantage.

Enfin, l'ensemble de la politique retenue repose sur le principe du « guichet », sans capacité pour la quasi-totalité des structures d'accompagnement de démarcher les logements les plus énergivores qui seraient les grands bénéficiaires d'une rénovation.

Les solutions sont pourtant assez simples à imaginer pour que les objectifs à 2050 puissent être atteints. Tout d'abord, il faut qu'un véritable service public de la donnée énergétique soit créé afin que les acteurs disposent de toutes les informations requises pour passer de l'attitude plutôt passive à une véritable

(Lire la suite page 2)

ADA13 vous souhaite une belle année, engagée, avec beaucoup d'urbanité, un renouveau de la démocratie participative, et plein d'îlots de fraîcheur!

Notre ami Yves Contassot a adressé au journal Le Monde une tribune qui a été publiée le 18 novembre dernier. Nous avons le plaisir de la reproduire ici.



ACTUALITÉ URBAINE

capacité d'action. L'Agence parisienne du climat, à son échelle, a réalisé cet outil nommé Enersig. Il est incompréhensible que l'Etat ne soit pas capable de le faire pour l'ensemble du territoire.

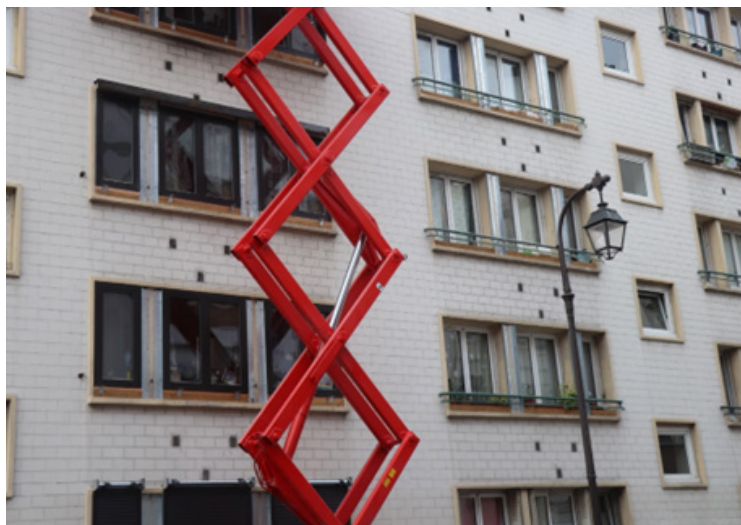
800 milliards d'euros

Il faut également revenir sur la fausse bonne idée d'interdire la location des logements mal isolés, car on constate un effet pervers : les propriétaires ne louent plus mais vendent

Modèle suisse

Je suggère que l'on s'inspire d'une part du modèle suisse, d'autre part que l'on utilise le bras armé financier de l'Etat : la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

Cette dernière pourrait prendre en charge les travaux de rénovation, les propriétaires ne payant que les intérêts dont le taux, très faible (par exemple de 0 à 2 %), tiendrait compte



L'immeuble de Paris Habitat (64 logements) rue Emile Deslandres est en cours de rénovation énergétique : isolation extérieure et doubles vitrages

leur bien, le nouveau propriétaire occupant n'ayant aucune obligation de rénover. Deux solutions : s'appuyer soit sur un encadrement plus strict des loyers, soit sur une majoration de la taxe foncière afin que les propriétaires aient intérêt à effectuer les travaux. La question du financement des travaux est bien évidemment essentielle. Tant que l'Etat ne voudra pas comprendre que seuls quelques privilégiés et, dans une moindre mesure, les bailleurs sociaux, peuvent assumer ces coûts, le nombre de rénovations restera totalement marginal.

Pour l'ensemble du parc immobilier français, on estime à environ 800 milliards d'euros le coût d'une rénovation totale. À l'évidence, le budget de l'État ne peut faire face à une telle somme. Si l'on peut admettre qu'au-delà d'un certain niveau de revenu et de patrimoine net (tenant compte des emprunts en cours) les propriétaires peuvent financer les travaux, il n'en va pas de même pour l'immense majorité de la population.

des revenus et du patrimoine net. Le montant des travaux pourrait être soit récupéré lors d'une transaction immobilière, ou lors d'une transmission par héritage, soit reporté sur les nouveaux propriétaires qui, à leur tour, ne paieraient que les intérêts. C'est le principe qui s'applique en Suisse pour l'achat des logements : on paie les intérêts d'une dette perpétuelle. En contrepartie, la CDC se verrait attribuer le montant de la TVA générée par les travaux (environ 40 milliards d'euros), ainsi que les certificats d'économie d'énergie liés aux travaux. Enfin, une partie des droits de mutation à titre onéreux (les « frais de notaire »), qui rapportent plus de 25 milliards d'euros, serait fléchée vers la CDC.

Avec un tel dispositif, il est certain qu'on changerait d'échelle et que l'État pourrait enfin dire sans mentir qu'il entend atteindre les objectifs de neutralité carbone en 2050. À défaut, ce sera la poursuite de l'immobilisme et de l'hypocrisie.

Yves Contassot ■

Réinventer le budget participatif

Il y a un an, notre Lettre n°42 vous faisait part de nos inquiétudes face aux résultats du cru 2021 du budget participatif du fait des dispositions adoptées dans le cadre d'une nouvelle charte publiée dans un contexte il est vrai peu propice.

Notre principale préoccupation résidait dans le fait que la nouvelle règle du jeu prévoyait une double contrainte financière : seuls quatre projets pouvaient dorénavant être sélectionnés dans le 13^e - pour un montant maximum de 2 millions € chacun. La plupart des idées déposées par les habitants étant beaucoup plus modestes, des regroupements avaient donc dû être effectués, malheureusement de façon parfois artificielle et en tous cas sans réelle concertation entre les promoteurs des propositions, ni consultation des conseils de quartier. La question : qui organisait ces regroupements et sur quels critères ? se posait donc, en particulier comment garantir un même degré d'attractivité à chacun d'eux ?

Finalement, des 4 projets retenus un seul était « indépendant » (l'extension extérieure de la piscine de la Butte aux Cailles). Pour les trois autres, composites, deux bénéficiaient au moins d'une assez nette thématique commune (espaces verts et alimentation collective et saine) tandis que le dernier (dit culture et bien-être) n'échappait pas au côté « carpe et lapin » que nous avions évoqué alors.

Dans la foulée vint l'appel à propositions 2022. Cette fois nombre de règles du jeu furent formalisées et rendues publiques, à tel point qu'on pouvait parfois se demander ce qui restait possible, voire souhaitable en matière d'initiatives personnelles ... Les projets lauréats traduisirent logiquement une tendance nette à une approche beaucoup plus institutionnelle qu'individuelle : la rénovation des centres Paris Anim' – la modernisation du centre sportif Georges Carpentier – la végétalisation des cours des écoles. Notons que le déménagement de la maison des associations vers la

rue Bobillot, qui avait été assez sèchement recalé l'année précédente, fut plébiscité cette année sans doute du fait de son « union » avec le stade Carpentier en vue de la création d'un club house pour lequel l'adhésion d'un bon nombre de sportifs était prévisible !

Nous n'avons pas été les seuls à nous inquiéter de la situation ... Nous saluons donc l'actualisation de la charte du budget participatif présentée par la maire au Conseil de Paris en novembre 2022. L'exposé des motifs souligne que si certaines des dispositions adoptées il y a deux ans ont été favorablement accueillies, d'autres ont été très critiquées, en particulier la très contraignante règle des 4 projets à 2 millions.

En 2023 chaque arrondissement disposera d'une enveloppe budgétaire calculée en fonction de sa démographie, avec une bonification pour les quartiers populaires. On devrait donc retrouver la flexibilité nécessaire à l'éclosion de projets diversifiés mieux identifiables. À l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ne connaissons pas le montant de cette enveloppe...

Les autres nouveautés de la Charte portent sur un allongement de la durée de la phase de dépôt des « idées » et de leur instruction, ainsi que sur une meilleure concertation entre les déposants pendant ces phases d'étude. Il reste à vérifier les conditions réelles de mise en oeuvre de ces principes.

Le vote majoritaire mis en place depuis deux ans a souvent été jugé positivement, quoiqu'assez chronophage et contraignant pour les votants : il est maintenu. C'est donc dès l'issue du vote, et sous réserve de s'inscrire dans la limite de l'enveloppe budgétaire, que les idées des habitants les mieux notées deviendront des projets de la Ville, inscrits dans son budget.

Ada 13 continuera à observer ces étapes avec intérêt, ainsi que les procédures de mise en oeuvre et de réalisation des projets votés. Nous espérons dans le futur être mieux associés aux étapes d'évaluation et voir les résultats de celles-ci mis en partage pour une réflexion commune féconde.

À suivre, donc ...

Catherine Marin ■

aménager,
bâtir,
créer...

ACTUALITÉ URBAINE

Bla, bla, bla COP ? Encore un an de perdu

La 27e conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), plus connue sous l'appellation COP27, s'est tenue du 6 au 20 novembre en Égypte à Charm El-Cheikh, en présence de près de 35 000 participants.

Malgré les fortes attentes de la jeunesse et de la société civile mondiale pour que les 196 États suivent les conclusions du dernier rapport du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) d'atteindre un pic des émissions des gaz à effet de serre (GES) au plus tard en 2025, cette COP 27 s'est achevée sans faire aucune référence à la date de ce pic. De même, aucun accord n'a été trouvé pour un engagement des plus gros émetteurs à réduire fortement leur production, en particulier le trio de tête composé de la Chine, des États-Unis d'Amérique et de l'Inde. Enfin, cette COP a échoué à s'attaquer aux énergies fossiles qui sont les causes majeures responsables du réchauffement de la planète.



La centrale à charbon de Saint-Avold (Moselle) a redémarré

Bien que la déclaration finale ne mentionne pas de montants financiers pour lutter contre les dégâts climatiques, cette conférence a permis néanmoins une timide avancée en ce qui concerne les aides financières pour aider les pays pauvres et en développement particulièrement exposés aux dérèglements climatiques à faire face aux dégâts encourus, fonte des glaciers, montée des eaux, inondations, tempêtes, cyclones, sèche-

resse, canicules, incendies de forêts, désertification, etc. Un fonds pour les « pertes et dommages » a en effet été décidé, et un comité, auquel participeront quatorze pays du Sud et dix du Nord, devra rendre son rapport pour la COP 28 qui sera accueillie en novembre 2023 par les Émirats arabes unis (EAU) à Dubaï. Ce fonds devra être abondé par les pays riches, et ouvert à d'autres sources de financement (sic)... Est particulièrement visée la Chine, qui est toujours classée comme un pays en développement, mais qui est devenue en cinquante ans la deuxième puissance économique mondiale et le plus gros pollueur de la planète.

À noter qu'au cours de la conférence, quarante pays se sont engagés à mobiliser moins de 350 millions d'euros pour ce fonds, somme qui reste bien plus que modeste pour répondre aux enjeux actuels. Pour rappel, il y a déjà plus de dix ans, les pays riches s'étaient engagés à verser 100 milliards de dollars par an aux pays les plus pauvres, soit près de trente fois les engagements pris par quarante pays lors de cette COP 27 !

Un des moments forts de cette rencontre a été la venue du président brésilien récemment élu face au climato-sceptique Jair Bolsonaro. Luiz Inácio da Silva a été accueilli comme une rockstar, son surnom « Lula » (calamar en portugais, appellation donnée par le patronat à l'ancien syndicaliste sidérurgique de São Paulo qui avait la réputation, tel un calamar de ne jamais lâcher ce pourquoi il luttait !), scandé par l'ensemble des délégués debout durant de nombreuses minutes. Lors de son discours, il a martelé à plusieurs reprises « Le Brésil est de retour », rompant ainsi avec l'isolement du géant amazonien sur la scène internationale revendiqué par Bolsonaro. Ce dernier avait refusé d'accueillir la COP en 2019 à la suite de son élection fin 2018.

Lula a réaffirmé que la lutte contre la déforestation en Amazonie sera une priorité de son troisième mandat à la tête de l'État brésilien. Il s'est engagé à transformer le modèle agricole de son pays, basé sur le business agroalimentaire, pour continuer à produire sans « déforester » un hectare de plus. Au-delà de ces nobles déclarations, on ne peut que s'interroger sur la marge de manœuvre de Lula, au vu des résultats très serrés de son élection, pour atteindre cet objectif. Il faut garder en mémoire que sous ses deux précédents mandats, la déforestation avait certes été réduite mais avait hélas perduré.

VIE DU TREIZIÈME

Sans doute pour faire oublier le retard pris par notre pays pour tenir ses engagements européens de développement des énergies renouvelables, et que l'objectif de la neutralité carbone ne sera pas vraisemblablement atteint en 2050, le président Macron a annoncé qu'il co-organisera avec la Première ministre de l'île de la Barbade, Mia Mottley, à Paris, en juin 2023, un sommet pour mettre en œuvre un nouveau pacte financier avec les pays vulnérables ayant pour objectif de réformer les banques internationales de développement et d'identifier des financements innovants relatifs aux « pertes et dommages » du changement climatique. Cette initiative ne vient-elle pas un peu tard ?

À Charm El-Cheikh, le peu de place fait aux représentants de la société civile, a contrasté avec le nombre de lobbyistes de l'industrie pétrolière, plus de 600, qui n'ont pas manqué de défendre avec force leur activité liée aux énergies fossiles, notamment au gaz. Une vingtaine de contrats économiques gaziers ont été conclus avant la clôture de la conférence.

Hormis le retour très médiatisé du Brésil à la table des négociations, la mise place d'un comité pour créer en 2023 un fonds pour les « pertes et dommages » (sans en préciser le montant), on retiendra que la COP 27 n'a pas répondu à l'urgence de s'attaquer aux énergies fossiles responsables des gaz à effet de serre. Un réchauffement de la planète de 2,5 degrés à l'horizon 2100 semble devenir inéluctable, à moins que...

«Coluche, réveille toi mon pote, ils sont devenus fous!! »



Gilles David ■

De la COP27 sur le climat à la COP 15 sur la biodiversité, le mauvais choix du président...

Le président Macron a préféré, à quatre jours d'intervalle, se rendre au Qatar pour assister aux deux derniers matchs de l'équipe de France de football, plutôt que de participer aux travaux de la COP 15 sur la biodiversité qui s'est tenue à Montréal aux mêmes dates. Encore un carton rouge pour le président !

À l'issue de cette conférence le 19 décembre 2022, les 196 membres de la convention des Nations-Unies sur la biodiversité se sont donnés comme objectif de protéger, à l'horizon 2030, 30 % de la superficie de la planète et d'augmenter les ressources destinées à la protection et la sauvegarde de la nature, hélas sans en préciser le montant.

Sachant qu'actuellement, seuls 17 % des terres et 8 % des océans font l'objet d'un statut de protection, cet accord représente une avancée certaine, mais ne doit pas faire oublier que, selon les scientifiques, c'est la moitié de la planète qui doit être protégée si l'on veut espérer sauvegarder l'essentiel de la biodiversité sur la Terre.

Un point positif de cette conférence est la reconnaissance par les États que les peuples autochtones et des communautés locales sont les meilleurs gardiens de la biodiversité. En effet, ces derniers, bien que représentant 6 % de la population mondiale, administrent environ 25 % de la

superficie terrestre, abritant 80 % de la biodiversité.

Comme souvent dans les déclarations finales, le compromis trouvé entre les participants ne mentionne ni délai ni chiffrage des mesures adoptées. C'est le cas notamment de la feuille de route pour la transformation des secteurs productifs agricoles, forestiers et de la pêche.

Pour ce qui est des financements à mobiliser dans les prochaines années, les montants en jeu sont colossaux. D'ici 2030, ils sont estimés par les experts à environ 200 milliards US\$ par an, soit le double des sommes actuelles. Seules l'UE, l'Allemagne et la France ont annoncé le doublement de leur financement. La position des autres pays se fait toujours attendre...

À l'initiative de la Colombie très dynamique sur le sujet, un accord a été trouvé entre les pays du Nord et du Sud, pour incorporer, au sein du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), un nouveau mécanisme financier, et ce dès 2023.

Enfin, les parties se sont engagées sur la mise en œuvre d'un cadre de suivi afin d'évaluer régulièrement la situation, mesurer les avancées et retards et adapter ainsi chaque année leurs politiques, pour atteindre les objectifs fixés pour 2030.

Cette COP 15 sur la biodiversité, contrairement à la COP 27 sur le climat, a permis des avancées mais la mobilisation de la société civile ne doit pas faiblir et notre association ne manquera pas d'y prendre sa part.

aménager,
bâtir,
créer...

ACTUALITÉ URBAINE

CONSERVER, ADAPTER, TRANSMETTRE

Ne pas démolir pour reconstruire, mais transformer, adapter et améliorer l'existant, sont des revendications portées par notre association dès sa création en 1964. Comment acclimater et ouvrir un îlot haussmannien en gardant son identité ? Réparer un tour de bureaux moderne ou des immeubles de logement pour les rendre moins énergivores ? Que faire d'un ancien central téléphonique ou d'un transformateur électrique ? Peut-on habiter un parking ? Jardiner dans une maternité ? Convertir un bâtiment monofonctionnel en programme mixte ? Comment consommer moins et offrir plus ?

Les réponses à ces questions sont apportées par la quarantaine de projets de rénovation, réhabilitation, reconversion qui sont présentés au Pavillon de l'Arsenal jusqu'au 5 mars prochain. Ces projets ont fait l'objet de demandes de permis déposées à Paris entre 2020 et 2022.

À Paris, 70% des autorisations d'urbanisme déposées

concernent des opérations de transformation et cette part ne cesse d'augmenter.

De nombreuses maquettes permettent aux visiteurs de visualiser les projets exposés avec, pour chacun d'entre eux, un commentaire relatif aux trois engagements : « conserver », « adapter », et « transmettre ».

La réhabilitation permet de réduire le bilan carbone par deux voire trois ou quatre. La construction d'un mètre carré émet 1,5 tonne de CO2 pendant cinquante ans, la moitié provenant de la matière, l'autre de l'énergie. 20 % d'économie peuvent être réalisés en gardant la structure et 10 % la façade. Tous les projets présentés dans l'exposition préservent l'enveloppe des constructions, les immeubles étant par ailleurs souvent classés.

Autre facteur d'économies, la réutilisation des matériaux, qui reste hélas très marginale (à peine 1 % des 41 millions de tonnes de déchets émises par la filière chaque année).

Deux opérations sont exemplaires en la matière. La friche TLM à Belleville (19e) qui a récupéré les menuiseries de l'ancienne préfecture Morland, et la maternité Pinard dans le 14e, dont 100 % des tuiles en terre, des briques, de l'huissierie bois et de la menuiserie, ont été réutilisées, réduisant de plus de 10 % les émissions carbone du projet.



La halle du la Pavillon de l'Arsenal

VIE DU TREIZIÈME

Un quart des projets présentés au Pavillon de l'Arsenal sont d'anciens garages automobiles qui offrent, en raison de leurs qualités architecturales d'origine, un fort potentiel de transformation. Après les usines et les entreprises, ces vestiges de l'ère de la voiture triomphante à Paris doivent être reconvertis, d'autant plus que 35 % des ménages parisiens ne disposent pas d'automobile et que son utilisation dans la capitale est de plus en plus contestée.

Les opérations de Grenelle, Jourdan ou Lamarck ouvrent un champ d'explorations, d'innovations extrêmement stimulant pour les équipes d'urbanistes, d'architectes ou d'aménageurs.

À noter que le Pavillon de l'Arsenal lui-même est un bon exemple des reconversions multiples et variées de bâtiments parisiens. En effet, construit en 1879 pour abriter le « musée populaire » du marchand de bois Laurent-Louis Borniche, il est devenu à son décès un dépôt de stockage. Puis il est occupé par l'entreprise Rivoire et Carret. En 1922, acheté, ainsi que le terrain attenant, par la société La Samaritaine, il est transformé en atelier-dépôt de marchandises. En 1954, la ville de

Paris se porte acquéreur de cet ensemble immobilier dans le but d'y installer divers services municipaux, un dépôt d'archives, l'atelier des maquettes. D'importants aménagements intérieurs sont alors opérés. C'est en 1987, que la ville de Paris décide que le pavillon de l'Arsenal deviendra un lieu d'exposition sur l'architecture et l'urbanisme parisien. Les architectes Reichen et Robert conçoivent alors une structure métallique indépendante de celle d'origine permettant des zones d'exposition sur trois niveaux.

Contre les géants du BTP, bétonneurs en chef, il existe donc bien une possibilité de construire en faisant face au réchauffement climatique et à la raréfaction des ressources. Pour cela, trois engagements s'imposent : conserver, adapter, transmettre. Nous approuvons. On aurait toutefois aimé que chaque projet soit repéré sur un plan de la capitale et on ne peut que regretter que le 13^e soit absent de cette exposition...

Exposition au Pavillon de l'Arsenal, 21 boulevard Morland, jusqu'au 5 mars 2023, tous les jours sauf le lundi, de 11 heures à 19 heures, entrée libre

La ville à l'épreuve de la crise sanitaire

Le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA), service interministériel créé en 1998 afin de faire progresser les connaissances sur les territoires et les villes et d'éclairer l'action publique, a lancé une étude sur la ville à l'épreuve de la crise sanitaire du Covid. Il s'agissait de recenser les recherches effectuées sur ce thème, de croiser les points de vue, d'identifier les expériences urbaines. L'école urbaine de Sciences Po a rendu compte de ces travaux le 17 novembre dernier.

Les sujets traités pendant la crise ont porté sur le logement : mal logement, accroissement des inégalités, solutions d'hébergement d'urgence des personnels de santé et des SDF, abords du logement, évolution des choix résidentiels ; sur la mobilité : immobilité, mobilité durable, crise de confiance vis à vis des transports en commun, dispositions ponctuelles d'adaptation, rénovation des rues pour accueillir une mobilité douce ; sur le travail : télétravail, e-commerce, rapprochement

domicile/travail ; sur l'aménagement du territoire : critique des métropoles, maillage du territoire, attrait pour les villes moyennes ; sur l'urbanisme : nature en ville, place de la biodiversité dans la ville, convergence des crises sanitaires, environnementales et sociales.

Certains sujets ont disparu à la fin des confinements : circuits courts ; safe city ; solidarité ; proximité des services ; click commerce ; commerces essentiels ; logistique urbaine du dernier km ; les transports en commun ; les déplacements en vélo. D'autres demeurent : le télétravail ; la qualité du logement ; la cohésion des territoires.

Selon Hélène Perkin, du PUCA, la fuite annoncée des métropoles n'a pas eu lieu. Les métropoles continuent d'attirer, même si les flux vers les villes couronnées des grandes villes, vers le littoral ou vers les petites villes ont augmenté. Pas de dépeuplement massif dans les métropoles. Mais achat ne veut pas dire résidence principale, on observe des stratégies d'investissement (B&B) qui créent des tensions dans les villes de destination. Le télétravail est moins important que ce qu'avaient espéré les maires des petites communes.

Françoise Samain ■

aménager,
bâtir,
créer...

VIE DU TREIZIÈME

Une exposition capitale

L'hôtel de ville offre depuis le début de l'automne une exposition intitulée « Capitales ». Derrière ce titre peu explicite se cache une fantastique rétrospective sur l'art urbain ou plutôt l'art des rues, puisque ce fut historiquement dans ces espaces de découverte du quotidien qu'il s'exprima.

Le narratif de l'exposition s'appuie sur une trame historique rigoureuse qui remet en scène tagueurs, graffeurs et fresquistes sur des supports infiniment variés, selon des techniques savamment instrumentées. On y redécouvre que depuis les années soixante le contenu des messages a radicalement varié, allant du politique aux faits de société dans des registres plus ou moins explosifs. Chacun retrouvera dans ce savant labyrinthe ultracoloré ses propres cheminements, allant

par exemple de Ernest Pignon-Ernest à Banksy, frères d'armes des révoltes de notre époque.

Pour les habitants du treizième, cette exposition tombe bien puisqu'on y retrouve Speedy Graphito, Jef Aérosol, Obey, C215 entre autres... et les œuvres émouvantes de Miss-tic qui vient de nous quitter, mais pas dans l'oubli.

La seule frustration viendra peut-être des mêmes, invités à créer leur graff sur des écrans tactiles, sous Paint 3D, à condition d'être très, très patients.

L'expo est ouverte jusqu'à fin février. Que deviendra-t-elle après ? Si le Métavers sert à quelque chose il pourrait transmettre la magie de ce lieu.

Ne manquez pas le parcours géant de Street Art ouvert dans le tunnel des Tuileries jusqu'en juillet 2023.

Emmanuel Leguy ■



On ne présente plus MissTic...

Fin février 2019, boulevard Kellermann. Ces peintures ont été très rapidement effacées !

Le comité de rédaction

Françoise Cellier
Pierre Deblock
Emmanuel Leguy
Catherine Marin
Martine Rigoir
Françoise Samain

Conception graphique

Julien Chilou

Impression

H2copy

20 bis bd Arago 75013 Paris

Association pour

le développement

et l'aménagement

du 13^e arrondissement

5, avenue de la Sœur-Rosalie

75013 Paris

Tél. : 01 45 3519 02

Courriel: ada13@ada13.com

Twitter: @Ada13Paris

Site: www.ada13.com

N° ISSN: 1968-780X

Directeur de la publication :

Pierre Deblock

2023, n'oubliez pas de renouveler votre adhésion : normale 30€, soutien 70€, étudiant 5€



Je blogue... Tu blogues... Nous bloguons... ada13.com/wordpress/